

La Lettre d'information

Des espoirs de reprise économique

Après la forte hausse enregistrée en mars puis en avril, de nombreux opérateurs s'attendaient à une brutale correction des indices boursiers au cours du mois de mai. En fait, les marchés d'actions ont seulement consolidé leurs gains avant de reprendre leur parcours haussier pour retrouver leurs niveaux de la fin d'année 2008. Après avoir envisagé le pire sur le front économique, les investisseurs ont commencé à évoquer la perspective d'une reprise économique. Les publications macroéconomiques aux Etats-Unis et en Europe ont été, en effet, beaucoup plus favorables qu'au cours des derniers mois. Le marché de l'emploi américain a ainsi enregistré au cours du mois d'avril un nombre de destructions de postes inférieur aux attentes : une première depuis le début de l'année ! L'évolution plus positive des indicateurs avancés, le rebond des dépenses de construction ainsi qu'une nouvelle hausse des promesses de ventes dans l'immobilier ont contribué à alimenter ce regain d'optimisme. De plus, le repli des bénéfices trimestriels des entreprises américaines est ressorti à 24,2 %, alors que les analystes annonçaient une chute de 37 %. Dans le même temps, l'Allemagne s'est distinguée avec des commandes à l'industrie en hausse pour la première fois en six mois et une production industrielle stable après des reculs successifs. Bien que le reste des données soit plus mitigé (recul de 5,7 % au 1^{er} trimestre du Produit Intérieur Brut américain),

l'éclaircie est notable. La Banque centrale européenne (BCE) a réduit comme prévu son taux de financement de 25 points de base, sans exclure un nouvel assouplissement en fonction de l'évolution de l'économie. Sur le marché des changes, le dollar s'est nettement retourné à la baisse après que Standard & Poor's a révisé négativement la dette de certains Etats. Certains cambistes, craignant que les Etats-Unis ne subissent prochainement le même sort, auraient vendu le billet vert face à l'euro qui a de nouveau franchi les 1,42 \$. En réalité, les mouvements de change semblent surtout marquer un retour de l'appétit pour le risque, comme le démontre le repli du yen qui avait servi de valeur refuge en pleine crise. Autre signe d'un retour de la confiance, les cours du pétrole ont fortement progressé pour repasser au-dessus des 65 \$. Ces signes d'amélioration de la conjoncture conjugués aux inquiétudes sur les déficits des Etats ont conduit à une tension sur les marchés obligataires américain et européens.

Compte tenu de ces différents éléments, et dans le cadre d'une allocation d'actifs relativement prudente, nous n'avons pas augmenté nos positions actions. En revanche, nous avons réduit la partie monétaire au profit des obligations du secteur privé, qui se sont d'ailleurs très bien comportées depuis le début de l'année.

Indices boursiers internationaux			Ecart depuis fin 2008			Ecart depuis un mois		
			31/12/2008	30/04/2009	29/05/2009	en devise	en euro	en devise
Paris	CAC 40	3 217,97	3 159,85	3 277,65		1,85%		3,73%
	SBF 250	2 251,35	2 236,71	2 318,75		2,99%		3,67%
Zone euro	DJ Eurostoxx 50	2 451,48	2 375,34	2 451,24		-0,01%		3,20%
New York	Dow Jones	8 776,39	8 168,12	8 500,33	-3,15%	-4,33%	4,07%	-2,74%
	Nasdaq	1 577,03	1 717,30	1 774,33	12,51%	11,14%	3,32%	-3,43%
Tokyo	Nikkei 225	8 859,56	8 828,26	9 522,50	7,48%	0,87%	7,86%	4,19%

Euros contre devise	Cours au 29/05/2009	Variation depuis le début de l'année	Variation depuis un mois
Dollar américain	1,4151	-1,22%	-6,54%
Yen (par 100)	134,94	-6,15%	-3,41%

Taux d'intérêt	France	Allemagne	Royaume Uni	Etats-Unis	Japon
Jour le jour	1,00	1,00	0,50	0,25	0,10
10 ans	3,96	3,60	3,75	3,47	1,48

Pétrole	29/05/2009	Variation depuis fin 2008	Variation depuis un mois
Prix du baril en dollars US (WTI)	66,31	48,68%	31,70%

Niches fiscales : des avantages désormais plafonnés

En utilisant plusieurs produits de défiscalisation, bon nombre de français fortunés pouvaient jusqu'à présent diminuer sensiblement leur imposition, voire y échapper totalement. C'est désormais impossible depuis la création du plafonnement global des niches fiscales. Ce plafonnement limite le montant total des réductions d'impôt dont un contribuable peut se prévaloir. Désormais, celui-ci ne pourra plus bénéficier que d'une réduction du montant de son impôt sur le revenu égale à 10% du revenu imposable de son foyer fiscal augmenté de 25 000 €, et ce quelle que soit la composition du foyer. Afin de ne pas pénaliser les décisions d'investissement antérieures à cette date, ce dispositif ne concerne que les investissements réalisés à compter de l'imposition des revenus de 2009, déclarés et imposés en 2010.

Savoir distinguer les avantages "plafonnables" des "non plafonnables"

A présent, il faudra distinguer les réductions et crédits d'impôt plafonnables de ceux qui ne le sont pas.

Sont dits plafonnables les avantages fiscaux accordés en contrepartie d'un investissement ou d'une prestation dont bénéficie le contribuable. Sont notamment concernées les déductions et réductions d'impôts octroyées lors d'investissements de type Robien, Scellier... Le plafonnement s'applique également aux crédits d'impôt accordés pour l'acquisition de la résidence principale ou pour l'emploi d'un salarié à domicile.

En revanche, les avantages fiscaux liés à la situation personnelle du contribuable (déduction des pensions alimentaires, avantages liés à une situation de dépendance...) ou à la poursuite d'un objectif d'intérêt général sans contrepartie (dons aux œuvres ou régime des monuments historiques) sont exclus du champ d'application du plafonnement.

Concrètement, l'application du plafonnement implique une double liquidation de l'impôt sur le revenu. L'impôt est liquidé dans un premier temps dans les conditions habituelles (tous avantages fiscaux compris), puis dans un

second temps sans prendre en compte les avantages fiscaux soumis au plafonnement. Si la différence entre les deux montants excède le plafond du contribuable, l'excédent est ajouté à la cotisation d'impôt qu'il aurait dû verser en l'absence de plafonnement.

Cas pratique

Prenons le cas d'un couple marié sans enfant, dont le revenu global est de 72 000 €, ayant effectué les dépenses suivantes :

- un investissement Scellier à hauteur de 252 000 €, ouvrant droit à une réduction d'impôt de 7 000 € ($252\,000 \times 25\%$) / 9 ;
- des dons aux œuvres pour 606 €, ouvrant droit à une réduction au taux de 66%, soit 400 € ;
- l'emploi d'un salarié à domicile pour 6 000 €, ouvrant droit à un crédit d'impôt de 50%, soit 3 000 €.

Dans ce cas, le montant total des avantages fiscaux plafonnables s'élève à 10 000 €.

Le plafond applicable étant de 32 200 € ($10\% \times 72\,000 + 25\,000$), le plafond global des niches fiscales ne s'appliquera donc pas.

Le plafonnement global n'aura qu'un impact limité pour les foyers à revenus modérés mais risque d'être pénalisant pour les plus gros patrimoines. Désormais avant tout investissement défiscalisant, il faudra vérifier que vous bénéficiez bien de l'avantage fiscal en déterminant le montant de la réduction d'impôt totale soumise au plafond.

Certains investissements ne sont pas concernés par le dispositif du plafonnement, comme la Location en Meublé Professionnelle (dit LMP) ou les investissements de type monument historique. Il en est de même pour les opérations :

- entrant dans le cadre de la loi Malraux et pour lesquelles le permis de construire a été déposé avant le 1^{er} janvier 2009
- de type Girardin pour lesquelles la demande d'agrément ou la déclaration de chantier a été déposée avant le 1^{er} janvier 2009.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, CONTACTEZ VOTRE INTERLOCUTEUR HABITUEL.

La Lettre d'Information est une publication de QUILVEST BANQUE PRIVÉE
Directeur de la publication : Henri de Termont

QUILVEST BANQUE PRIVÉE : 243, boulevard Saint Germain 75007 Paris • Tél. : 01 40 62 07 62 • Fax : 01 40 62 07 87
ISSN 1264 – 756X